

CONCOURS EXTERNE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE

SESSION 2018

REPONSE A DES QUESTIONS SUR UN TEXTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponse, à partir d'un texte remis aux candidats, à des questions sur la compréhension de ce texte et l'explication d'une ou plusieurs expressions figurant dans ce texte.

Durée : 1 heure

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 5 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Le « binge drinking » se porte bien, pas la santé

Par Eric Favereau

Libération, 16 octobre 2017

- 5 Un livre passionnant décortique ces pratiques d'alcoolisation ultra rapide, facilitées par un travail de lobbying terriblement efficace.

10 On n'y prête plus guère d'attention, comme habitués à cette nouvelle pratique : le « binge drinking » ou biture express, qui consiste à consommer très vite une très grande quantité d'alcool à la fois. On dirait même que cette pratique est entrée dans les mœurs. Aux Etats-Unis, on estime qu'environ 90% de l'alcool consommé par les jeunes de moins de 21 ans est bu lors de défonces éthyliques. En France, c'est presque devenu une obligation.

15 «Entre 13 et 25 ans, il faut passer aujourd'hui de façon quasi incontournable par ce rituel», écrivent le professeur Amine Benyamina, chef du service d'addictologie de l'hôpital Paul-Brousse près de Paris, et la journaliste Marie-Pierre Samitier, dans un livre qui se veut un cri d'alarme (1). Et pour cause... Les chiffres inquiètent. Lors de l'Enquête sur la santé et les consommations à l'occasion de l'appel de préparation à la défense (Escapad), plus de la moitié des jeunes déclare avoir ainsi été ivre au cours de sa vie, et plus du quart avoir connu au moins trois épisodes d'ivresse au cours des douze derniers mois. [...]

« Génération sacrifiée sur l'autel du business »

20 Face à ce risque, il y a de fait peu de réponses sanitaires. Et surtout une faible prise de conscience du danger. « La fragilité des adolescents en fait pourtant une cible vulnérable, et rien n'est fait pour les aider ; jamais des campagnes de prévention ciblant ces pratiques n'ont été officiellement organisées. C'est toute une génération qui est sacrifiée sur l'autel du business », écrivent les auteurs du livre. Les témoignages sont là, troublants. Sarah : « Je me saoule chaque fois que j'en ai l'occasion et à vrai dire, je me fais honte, mais je ne peux pas m'empêcher de boire... Je ne pense pas être assez forte pour arrêter ce comportement stupide. » [...] Ou l'histoire de Cindy qui détaille sa consommation : « Depuis deux mois, je vais au magasin du coin dans la semaine et j'achète deux ou trois flasques de vodka. La première, je la bois super vite, pour me mettre dans un état second. La deuxième, je la fais durer un peu plus pour essayer de rester plus longtemps dans cet état. La troisième, c'est pour pousser l'expérience jusqu'au bout... » [...]

35 Comme on peut le supposer, ces pratiques ne sont pas sans conséquences physiques, au-delà même du risque de coma éthylique. Ainsi, un groupe de 121 étudiants âgés de 18 à 25 ans a été observé. « Ceux qui ne pratiquent que le binge drinking ont révélé des difficultés cognitives réelles, c'est-à-dire des difficultés pour les opérations mentales qui sollicitent la concentration, la mémoire et l'attention. » « Nous ne sommes pas tous égaux devant l'alcool », insiste alors le professeur Benyamina.

Loi Evin et lobbys

40 Second volet, le «binge drinking» n'est pas un ovni tombé du ciel. Il y a toute une histoire, et la seconde partie de ce livre réquisitoire se fait plus politique. Montrant comment des lobbys de tous genres sont en action.

45 C'est d'abord un combat incessant contre la loi Evin qui réglemente la publicité sur l'alcool et le tabac. Les publicitaires s'en défendent, «insistant sur le fait que la loi Evin n'a pas empêché la recrudescence de la consommation à risque chez les jeunes, oubliant de préciser que le développement des comportements de "binge drinking" a coïncidé avec son affaiblissement en 2009 par l'utilisation de la publicité sur Internet». Les auteurs reviennent à juste titre sur l'histoire d'un amendement de la loi dite Macron, en 2015. Celui-ci visait à assouplir singulièrement la pub sur les alcools et le vin, la permettant lorsque l'on met en

50 avant les régions productrices, le terroir... Un amendement qui a été finalement adopté par le Parlement.

De fait, la stratégie pour lâcher les vannes de l'alcool est tous azimuts. Avec le relais des « députés pieds de vigne », les pros du marketing vont s'arracher les jeunes, l'arrivée de nouveaux produits pour ados, mais aussi des dizaines d'applications pour smartphone. [...]

55 L'avenir est plutôt sombre. L'épidémie de « binge drinking » n'est plus simplement « un risque annoncé », elle est là. Mais rien ne bouge. Pire, des sénateurs ont déposé, au printemps dernier, des amendements pour amoindrir encore la loi Evin, en permettant par exemple la vente d'alcool léger dans les stades. « *Notre culture de banalisation nous fait fermer les yeux*, concluent les auteurs. *Certains lobbys déploient leur perversité jusqu'à rendre l'alcool encore plus attractif, et des politiques continuent de favoriser des intérêts*

60 *privés, alors que les dégâts ont un coût exorbitant.* »

(1) *Comment l'alcool détruit la jeunesse : la responsabilité des lobbies et des politiques* (éditions Albin Michel), par Amine Benyamini et Marie-Pierre Samitier. 205 pages.

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.

A. EXPLICATION ET VOCABULAIRE (8 points)

Question 1 (3 points)

Donnez un seul synonyme pour les mots suivants (en respectant leur nature) :

- « décortique » (ligne 5)
- « incontournable » (ligne 12)
- « incessant » (ligne 42)
- « recrudescence » (ligne 44)
- « déploie » (ligne 58)
- « exorbitant » (ligne 60)

Question 2 (2 points)

Donnez un seul antonyme des mots suivants (en respectant leur nature) :

- « vulnérable » (ligne 21)
- « stupide » (ligne 27)
- « assouplir » (ligne 48)
- « favoriser » (ligne 59)

Question 3 (2 points)

Expliquez en quelques lignes l'expression « entrer dans les mœurs » (ligne 9).

Question 4 (1 point)

Expliquez en quelques lignes l'expression : « tous azimuts » (ligne 51).

B. COMPRÉHENSION (12 points)

Dans vos réponses, vous veillerez à rendre compte des idées du texte sans en recopier les phrases.

Question 5 (1 point)

Qu'est-ce que le « binge drinking » ?

Question 6 (2 points)

Expliquez le titre de l'article (« Le binge drinking se porte bien, pas la santé ») en une dizaine de lignes.

Question 7 (3 points)

Expliquez l'expression suivante : « Génération sacrifiée sur l'autel du business » (ligne 19).

Question 8 (3 points)

D'après le texte, de quelle manière la loi Evin est-elle aujourd'hui amoindrie ?

Question 9 (3 points)

Les campagnes de prévention contre les méfaits de l'alcool sont-elles suffisantes en France ? Vous expliquerez votre réponse en une dizaine de lignes.